

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	1 (1913)
Heft:	3
Artikel:	L'Angleterre et le Sonderbund : mémoires d'un diplomate anglais (1837-1848) [fin]
Autor:	Montenach, G. de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-818031

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

Secrétaire : F. DUCREST

1^{re} Année

N^o 3

Mai-juin 1913



L'ANGLETERRE ET LE SONDERBUND

MÉMOIRES D'UN DIPLOMATE ANGLAIS

(1837—1848)

(*Fin.*)

Pendant le mois de mai, Morier travailla activement à sauver le Dr Steiger qui avait été condamné à mort à Lucerne et qui paraissait réellement mériter cette condamnation. Ce Dr Steiger avait déjà été impliqué dans la première tentative faite pour renverser le gouvernement de Lucerne, et avait été arrêté, puis relâché, faute de preuves. Alors il vint à Berne où il fut reçu avec distinction par le parti anti-Jésuite et dès lors considéré comme le chef des réfugiés lucernois ; il fut même généralement regardé comme le président du gouvernement provisoire qui aurait été établi à Lucerne si l'expédition avait réussi.

Dans son rapport sur les opérations des « Freyschaaren » (Corps-francs), Ochsenbein fait allusion au Dr Steiger comme étant la personne qui conseilla le bombardement de Lucerne, quoique lui-même fût citoyen de cette ville.

Une lettre de M. Rüttiman, avoyer de Lucerne, du 7 mai 1845, nous montre que Morier, auquel le Conseil exécutif de la République de Berne s'était adressé pour le prier d'intercéder en faveur du Dr Steiger, fit vraiment tout son possible. « Les « sentiments nobles et généreux de votre lettre ne m'ont pas moins « fait une impression vive et touchante. Soyez sûr que je ferai

« valoir toute mon influence pour que Steiger, tout grand criminel qu'il soit, reçoive sa grâce, pourvu qu'on puisse trouver moyen de le mettre hors d'état de nuire.»

Pour rendre justice aux catholiques, il faut ajouter que le nonce du Pape se joignit activement à ces efforts.

Cependant peu après, le Dr Steiger épargna au gouvernement de Lucerne d'autres délibérations à son sujet en s'échappant de prison, le 20 juin, et en gagnant le territoire de Zurich, où il fut reçu par les cris de triomphe de ses partisans.

Pendant tout ce temps, Morier ne lâchait pas prise et tâchait d'inciter les puissances à exercer une pression sur le gouvernement de Lucerne, afin que le privilège accordé aux Jésuites leur fût retiré. Il était persuadé que cette mesure avait été dès le commencement « profondément regrettée par tous les hommes « de valeur aussi bien dans le canton de Lucerne que dans le « reste de la Suisse...» et que « ...comme on le sait, même dans « le canton et le gouvernement de Lucerne, beaucoup de ceux « qui se sont unis avec le plus d'énergie pour repousser les « Corps-francs » furent aussi parmi les plus redoutables adversaires de la cause des Jésuites.

La majorité des paysans identifiaient cette dernière avec celle du catholicisme en général, ce qui augmenta encore la difficulté. Morier suggéra donc à Sir R. Gordon, ambassadeur à Vienne, que « l'influence du prince de Metternich à la cour ne « pourrait être mieux employée pour la cause de la paix générale « et de la sécurité des intérêts catholiques en Suisse, qu'en obtenant de Leu, (décrit d'autre part comme le chef des paysans... « lui-même un honnête, mais très obstiné paysan) à l'aide d'un « mot du nonce, insinué au Grand Conseil de Lucerne des propositions pour le retrait des décrets.»

Ce même conseiller Leu d'Ebersol, le chef du parti paysan, fut peu après odieusement assassiné par les radicaux, crime que leur presse justifia ouvertement.

Jusqu'à ce moment-là, les représentants des puissances avaient été d'un accord absolu ; l'Autriche et Rome avaient déconseillé dès le commencement l'admission des Jésuites. Ceux-ci auraient été alors probablement abandonnés, si ce n'eût été la conduite de leurs adversaires sans principe. Cependant, après l'attaque de Lucerne,

on remarqua que Rome et quelques-unes des puissances catholiques, par un sentiment d'honneur regrettable, encourageraient à l'avenir le gouvernement de Lucerne à maintenir son premier décret. Morier, craignant toujours une intervention étrangère, avait hâte d'arranger un compromis que «Lucerne, maintenant «victorieuse, pourrait accepter sans déroger au principe d'honneur.» Sa proposition se basait sur ce qui suit : «que Lucerne «consente à renoncer à son vrai et indiscutable droit en cette «affaire, à condition que les autres cantons se désistent de leur «déclaration affirmant la compétence de la majorité de la Diète pour «intervenir dans les luttes de religion et d'éducation dans chaque «canton, — et secondement, que les propriétés séquestrées des «couvents d'Argovie soient abandonnées pour l'établissement d'un «séminaire théologique à l'usage des catholiques Suisses, comme «indemnité pour la suppression de ces couvents.»

Ces efforts n'eurent malheureusement aucun résultat. La Suisse tombait de plus en plus dans un état d'anarchie ; et dans une lettre privée à Lord Aberdeen, datée du 6 juin 1845, Morier écrivait : «Les gouvernements cantonaux sont dans un état de «décomposition, l'esprit ultra-démocratique gagne les hommes, les «femmes et les enfants ; et cela devient comme un auteur genevois «écrivant sur la démocratie Suisse l'appelait : *Une société poussière*, où il n'y a pas de ciment d'autorité, de principes moraux, «ni de sentiments religieux pour faire adhérer les grains de «poussière.»

Après l'attaque de Lucerne, effrayés par la perspective d'autres invasions du parti radical, les cantons catholiques se concerterent, afin de prendre des mesures de protection mutuelle et négocièrent une alliance offensive et défensive dont une des conditions était : qu'à la première alarme d'une attaque contre quelque allié, les autres devaient venir à son secours sans appel formel. Les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Valais et Fribourg firent partie de cette alliance qui resta d'abord secrète, puisque le gouvernement de Lucerne pria le comte Crotti, ministre de Sardaigne, de la communiquer confidentiellement à Morier, qui en fit part, confidentiellement aussi, à lord Aberdeen.

Cette alliance fut connue sous le nom de Ligue catholique, puis plus tard sous celui de «Sonderbund».

Au printemps 1846, le parti radical s'empara du gouvernement du canton de Berne qui, à l'exemple du canton de Vaud, inaugura avec énergie une politique anticonservatrice.

Un comité de sept membres fut désigné pour rédiger la nouvelle Constitution. Quelques-uns de ces personnages nous en feront connaître la tendance : Ochsenbein, le commandant de l'expédition contre Lucerne, Funk, un homme de loi de réputation douteuse, Kohler, un ancien membre du Conseil exécutif dont il avait été exclu quelques années auparavant pour son inconduite, et Stämpfli, un jeune avocat meneur, éditeur de la « Berner Zeitung », organe de la faction ultra-radicale. Ce dernier était le beau-fils du professeur Guillaume Snell, un réfugié allemand, dont la destitution de la chaire de droit international à l'Université de Berne et le bannissement du canton par le précédent gouvernement, autant à cause de ses doctrines révolutionnaires qu'à cause de l'état d'ébriété constante dans lequel on le voyait, soit en chaire, soit au dehors, avaient été les questions sur lesquelles les forces des deux partis s'étaient mesurées.

« On ne peut dire maintenant, écrit Morier à lord Aberdeen, « le 6 mars 1846, « quelle sera la direction que prendra la « révolution préparée par les radicaux de Berne. Elle finira sans « aucun doute par rompre l'ordre politique actuel dans la Confédération. Ce n'est maintenant qu'une question de temps et de « mode ; on ne peut se tromper sur l'esprit et le but de la Révolution, c'est-à-dire, l'établissement d'une autocratie démocratique sur les ruines de toutes les institutions existantes qui « imposent la plus petite contrainte à la volonté populaire (*the Alighter restraint on the gratification of the popular will*). Ce fut au moment même où la situation devenait de jour en jour plus critique et demandait de plus en plus de diplomatie, que la chute du gouvernement de Sir Robert Peel amena le remplacement de lord Aberdeen par lord Palmerston comme secrétaire des Affaires étrangères.

Comme preuve de l'activité malveillante de lord Palmerston et de la désastreuse direction qu'il donna à la politique étrangère de l'Angleterre, il suffit de citer la lettre d'un observateur aussi clairvoyant et entendu que Léopold Ier, roi des Belges ; il écrivait à son neveu, le duc Ernest de Saxe-Coburg-Gotha, le 6 avril 1847 : — « Les temps commencent à se troubler, mais il faut convenir

« que l'Angleterre, c'est-à-dire le ministère actuel, y a contribué pour une grande part. Ils se sont conduits avec la plus grande légèreté dans l'affaire espagnole, ce dont Lord Palmerston se rend parfaitement compte, et ce qu'il déplore ; il s'en irrite, devient impoli et menaçant et en arrive à commettre de nouvelles erreurs, de sorte que nous pouvons nous attendre maintenant à des catastrophes imprévues, à des possibilités de guerre, etc., etc. »

Dans une dépêche à lord Palmerston datée du 24 juillet 1846, Morier l'informe du rapport présenté à la Diète, siégeant à Zurich, à son ouverture, par le Président : ... « La Ligue catholique est le point le plus important et qui doit retenir notre attention. Cette Ligue fut condamnée comme une violation du Pacte fédéral, quoiqu'on admette que les désordres du commencement de l'année dernière fussent de nature à éveiller de sérieuses appréhensions pour l'avenir de certains cantons, et que le droit de légitime défense les ait obligés à concentrer leurs forces, ... malgré cela, Morier prévoyait « avec tous les hommes sérieux une rupture de la Confédération qu'il faudrait attribuer aux vues inconciliaires des deux partis extrêmes : le radicalisme et l'ultramontanisme. »

En ce qui concerne la révision du Pacte fédéral, Morier cite les paroles du Président : « Jusqu'à ce que le Pacte fédéral existant ait subi les réformes nécessaires, calculées pour le compléter et le perfectionner, ainsi que pour préciser les relations des autorités fédérales avec celles des cantons, le devoir sacré des autorités fédérales est de soutenir le Pacte malgré toutes ses imperfections, et de le défendre contre toute attaque. On ne doit pas oublier que, pour le moment, le Pacte de 1815 est le seul lien qui rattache, comme nation, les Confédérés — dont les buts religieux et politiques sont si opposés — au système politique de l'Europe, et que toute annulation d'un article de ce Pacte, tant qu'il ne sera pas remplacé par un autre article également valide, peut compromettre la position que la Suisse occupe dans le système politique cité plus haut. »

A la Diète, la discussion relative à l'alliance défensive des sept cantons catholiques, eut comme résultat une résolution qui fut soumise au vote par le Président ; elle déclarait cette alliance incompatible avec le Pacte fédéral et par conséquent *ipso facto*

dissoute, mais comme cette résolution n'était appuyée que par dix cantons et deux demi-cantons, il fut concédé aux sept alliés de maintenir ou d'abroger leurs engagements vis-à-vis les uns des autres, suivant le point de vue de leurs propres intérêts. Donc ils établirent un protocole dans lequel ils décidèrent « qu'aussi « longtemps, — mais *seulement aussi longtemps* — que l'on con- « tinuerait à faire des efforts pour violer le Pacte fédéral contre la « souveraineté et le territoire de leurs différents états, ils main- « tiendraient leur alliance et cela dans n'importe quelles cir- « constances. »

Au commencement de septembre, les représentants étrangers reçurent l'annonce officielle de la nomination de Messieurs Ochsenbein et Funk comme président et vice-président de la Confédération :

« L'élection de M. Ochsenbein au premier poste de la Con- « fédération » écrit Morier à lord Palmerston, depuis Zurich, le 4 septembre, « est un scandale qui ne peut être toléré, scandale plus « grand encore par le fait que son nom avait été rayé de la liste « du corps fédéral des officiers, après la scandaleuse attaque contre « Lucerne à laquelle il prit part. Son expulsion fut décrétée « par la Diète extraordinaire de 1845, sur la proposition du « même Conseil militaire, dont la présidence lui revenait officiel- « llement en sa qualité de président de la Confédération. »

Les premiers actes des nouveaux ministres du Conseil Exécutif furent : le rappel du réfugié révolutionnaire allemand, le professeur Guillaume Snell, le droit de bourgeoisie cantonale accordé au fameux Dr Steiger, condamné à mort pour haute trahison par le tribunal de Lucerne, la nomination d'Ochsenbein lui-même comme second député bernois, pour remplacer un autre député déjà nommé, acte qui fut considéré comme une grave insulte à la Diète, quoiqu'il déclinât sous un prétexte quelconque d'exercer son mandat de député à Zurich.

On put prévoir, qu'à la suite de ces nominations, les relations diplomatiques avec le gouvernement de Berne deviendraient fort difficiles.

Le 8 septembre, écrivant de Zurich, Morier informe lord Palmerston que M. de Pontois avait prié M. Guizot de lui donner son opinion sur la question suivante : s'il n'était pas incompatible avec la dignité du gouvernement français de permettre à ses

représentants d'entretenir des relations personnelles avec Ochsenbein ; celui-ci avait dirigé une expédition condamnée ouvertement et contre laquelle la France avait protesté l'année précédente, et pour cela il avait été jugé indigne de continuer à occuper un grade même inférieur dans le corps militaire fédéral.

Les ministres de France et d'Angleterre s'entendirent pour attirer l'attention de leur gouvernement respectif sur l'importance de cet état de choses, afin qu'il fût attentivement considéré par les puissances intéressées, et afin de l'empêcher de dégénérer en un état d'anarchie complète et par conséquent de guerre civile, fort à redouter, qui pourrait éventuellement amener une intervention. La meilleure voie à suivre devait être déterminée d'avance, avant le transfert des fonctions directoriales de Zurich à Berne.

L'esprit d'indiscipline se propageait de plus en plus à Berne. Au commencement d'août, un char de bagages appartenant au canton catholique de Schwyz et se rendant au camp fédéral fut attaqué et détruit par la population de Schüpbach, village du canton de Berne ; le conducteur, reconnu comme l'un des hommes du landsturm qui, l'année précédente, avait battu les Corps francs, fut noyé dans l'Aar.

Bientôt après, dans une querelle en pleine rue, M. Weber, directeur de la Police centrale et l'un des membres de l'ancien gouvernement, jeta à terre M. Funk, président de l'ancienne assemblée constituante et du tribunal d'appel, puis fut attaqué lui-même de la même façon par le capitaine Karl, propriétaire de l'auberge où se tenaient les fameuses réunions du « Cercle de l'Ours ».

Le 21 septembre, Burnet Morier, alors en vacances en Suisse, se promenait tranquillement dans les rues de Berne en compagnie d'un clerc anglais, lorsqu'il fut brutalement attaqué par un individu, employé à la poste de Berne ; son compagnon témoigna que Burnet avait été attaqué sans aucune provocation, mais cependant qu'il avait renversé son assaillant avec une prompte et louable vigueur.

Quoique les plaintes adressées au conseil d'Etat au sujet de cet outrage n'eussent pas un caractère officiel, « ses membres « ne voulurent exprimer aucun regret, ni faire aucune excuse « pour la conduite d'un de leurs propres employés », et réclamèrent au contraire une indemnité.

Son père alors demanda à lord Palmerston la permission de de traiter l'affaire sérieusement. « Je ne peux qu'exprimer ma « conviction que le gouvernement anglais devrait prendre une « détermination énergique, et, par une autorité compétente, la faire « connaître en termes explicites. Il importe de ne laisser impunie aucune injure ou insulte faite sans provocation à tout « sujet Anglais, dans n'importe quelle partie de la Suisse. Cette « détermination serait suffisante pour maintenir la position du « ministre de Sa Majesté dans ce pays-ci, comme l'importance « et la dignité du royaume qu'il a l'honneur de représenter devraient l'exiger. Vu ces considérations, j'estime que mon devoir « est maintenant de prier Votre Seigneurie de bien vouloir m'autoriser à demander au gouvernement bernois, au nom du gouvernement de Sa Majesté, entière satisfaction, comme ce dernier « peut se juger en droit de l'exiger dans cette occurrence, non seulement pour l'outrage personnel commis sans raison sur un membre de la famille même du ministre de Sa Majesté accrédité « auprès de la Confédération suisse, mais encore pour la grande « négligence, pour ne pas dire le mépris, avec laquelle les remontrances du ministre de Sa Majesté concernant cet outrage, « furent traitées par le gouvernement bernois. »

Peu de temps après, Morier lui-même subit encore, sans raison, un outrage plus injurieux dont il eut à se plaindre. « Un dimanche, pendant l'occupation militaire de la ville, un soldat de la garde urbaine m'arrêta dans la rue par un coup violent, et, bien qu'on l'eût informé de mon caractère public de ministre d'Angleterre en Suisse, continua à m'insulter grossièrement. »

Vainement Morier essaya-t-il de montrer au gouvernement de Sa Majesté l'impossibilité qu'il y avait de regarder cette conduite avec indifférence sans compromettre sa propre dignité.

« Le gouvernement de S.M. sera peut-être disposé à considérer qu'un tel manque de courtoisie et de déférence envers le ministre de S.M. en cette affaire, (le gouvernement bernois ne peut pas supposer que Votre Seigneurie l'ignore), ne peut continuer à passer inaperçu sans porter de sérieux préjudices à la mission de Sa Majesté. »

Le ministre qui, peu d'années après, devait proclamer si emphatiquement à la Chambre des Communes les droits sacrés des sujets anglais — « *Civis Romanus sum* » — en faveur d'un

Juif de Gibraltar, de réputation douteuse, ne crut pas devoir envisager l'insulte adressée au représentant de la reine ou à l'un des membres de sa famille comme une insulte personnelle. Pour le dernier cas, lord Palmerston refusa formellement toute autorisation de demande de réparation au gouvernement bernois. Pour le premier incident, six mois plus tard, après avoir reçu plusieurs récits détaillés de l'aventure, il écrivait encore : « En ce qui concerne votre dépêche du 23 novembre, expliquant les circonstances de votre agression par l'un des gardes urbains, je dois dire que votre récit ne donne pas les explications suffisantes des circonstances dans lesquelles elle a eu lieu pour me permettre de porter un jugement décisif sur le cas. Je désirerais une relation claire de ce qui se passa après. »

La situation devenait de plus en plus intolérable. M. de Pontois, le ministre français, se retirait à cause de « la répugnance qu'il éprouvait à être obligé, vu sa position, d'entretenir des rapports personnels et officiels avec les membres de ce qu'on appelait : « le gouvernement des *Freyschaaren*, surtout après le langage hautain tenu l'année précédente par son gouvernement pour condamner l'expédition des « Corps francs » contre Lucerne. »

Les autres Puissances songeaient à transférer leurs représentants de Berne à Zurich, afin de leur éviter toute communication personnelles avec ce gouvernement. C'eût été « une demi-démonstration de leur part. Si elle avait eu lieu, elle n'aurait pas réparé le moins du monde leur situation », mais Morier, comme il l'avait prévu, aurait été obligé de la suivre.

Son appel à Lord Palmerston pour être envoyé à un autre poste, à Florence ou à Francfort, « en raison de ses 43 années de service ininterrompu », ne rencontra que du dédain.

Dans ces circonstances, il demanda un congé provisoire pour aller à Londres, afin de discuter sérieusement et de vive voix avec lord Palmerston les affaires de Suisse. Ce dernier, pour des raisons personnelles, approuva pleinement cette idée. Morier reçut donc des instructions pour son retour en Angleterre et des ordres pour laisser « Peel » à sa place, changement de mission auquel le gouvernement fédéral, lorsqu'il lui fut annoncé, répondit officiellement : « Les Bourgmestres et le Conseil d'Etat du canton de Zurich, Directoire actuel de la Confédération suisse, aiment à réitérer à Son Excellence l'assurance de leur vive

« reconnaissance pour la bienveillance distinguée avec laquelle M. Morier a constamment cultivé les relations d'amitié qui existent entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de la Grande Bretagne. »

Arrivé en Angleterre, Morier ne fut pas long à découvrir que la conduite de lord Palmerston lui avait été dictée moins par le désir d'avoir de meilleures informations sur les affaires de Suisse, que par l'intention de le retirer de son poste ; il avait irrévocablement décidé le rappel d'un représentant diplomatique dont les principes et les sentiments différaient si radicalement des siens. « De la manière embarrassée et détournée dont « il (lord Palmerston), avec une certaine contrainte, touche « à l'affaire du mécontentement des radicaux bernois, je partage votre opinion que son indulgence envers ces derniers fut « politique à *son* point de vue, et que *mon* horreur d'une telle « monstruosité ne s'accorde pas avec ses sentiments. Je ne sais « si notre conversation a pu modifier un peu ces sentiments, mais « malgré tout, je suis si convaincu que l'état actuel de nos relations étrangères est près de se changer en un nouvel état « impossible à prévoir, que je ne peux m'empêcher de considérer « comme étant plutôt une bénédiction à apprécier qu'un malheur « à déplorer, de n'être que spectateur dans cette époque de transition et de n'avoir aucun rôle actif à y jouer. »

Il craignait cependant, et cela très naturellement, que son rappel ne présentât les apparences d'une disgrâce.

« Je dois avouer aussi que je tiens à ne pas quitter 'un poste que j'ai rempli, avec l'approbation de mes supérieurs, pendant quinze années sans laisser une preuve que mon rappel « n'est le résultat d'aucune faute de ma part. »

Mais, quoique lord Palmerston eût lui-même admis dans une entrevue avec Morier « que les relations d'amitié entre « notre gouvernement et la Confédération, loin d'avoir été affaiblies « sous mon influence, avaient été maintenues dans les meilleurs « termes, et que ce serait aussi injuste envers moi qu'impolitique « et humiliant pour le gouvernement de S.M. de laisser supposer que mon rappel de la mission de Suisse résulte d'une faute « dans ma conduite ou d'un désir d'encourager le parti radical révolutionnaire », cependant, pour se rendre propices ces mêmes révolutionnaires qu'il avait choisis comme instrument de sa ven-

geance contre Guizot et avec lesquels il était déjà en train d'intriguer, lord Palmerston n'eut aucun scrupule à sacrifier à leur rançœur un homme qui, après 43 ans de services consciencieux, au moment de son rappel, agissait encore suivant les dernières instructions reçues du bureau des Affaires étrangères, instructions basées *sur sa propre suggestion*. Ces instructions ne faisaient qu'adopter et approuver la conduite qu'il avait lui-même suggérée.

On le fit rentrer de la Mission suisse non seulement sans lui « témoigner la moindre marque d'approbation ou de faveur, telle que d'autres, beaucoup plus jeunes que lui dans la carrière, en recevaient, mais encore son rappel fut effectué dans des circonstances qui lui donnaient toutes les apparences d'une disgrâce ; beaucoup de personnes en Suisse crurent à cette disgrâce et s'en firent gloire. »

Lorsque Morier rentra à Berne pour quelque temps, avant son départ définitif, il ignorait complètement que lord Palmerston, à son insu et à l'insu des deux autres puissances garantissant la neutralité de la Suisse avec lesquelles l'Angleterre était supposée agir de concert, avait ordonné à Peel de rendre visite à Ochsenbein pour le féliciter au nom de la reine de son élection comme président, visite approuvée avec enthousiasme par les partisans de ce dernier et donnant un grand encouragement au parti révolutionnaire.

Très peu de temps après, ils dénoncèrent l'illégitimité du Sonderbund. Cette dénonciation fut faite à l'instigation d'Ochsenbein qui, très calmement, déclara que le Sonderbund avait été la cause de l'expédition des Corps-francs. « Cet arrangement chronologique des faits, comme Morier le fait observer sèchement, allait de pair avec les prouesses militaires dont l'orateur fit « si bien preuve dans la fameuse affaire du 1^{er} avril 1815. »

Et cependant un effort de plus allait être tenté en faveur de la paix.

Le roi Louis-Philippe qui, pendant de longues années, avait honoré Morier de son amitié et de sa confiance, lui demanda de venir le voir lors de son passage à Paris, et eut à Neuilly une conversation avec lui dans la soirée du 30 juin 1847. Voici, fidèlement rapportées, les paroles du souverain : « Sa Majesté commença par remarquer qu'Elle considérait l'état des choses comme si mauvais en Suisse qu'il n'y avait aucune perspective d'amé-

« lioration. Il n'y avait dans les cantons aucun des moyens ni des « éléments qu'offrait un gouvernement stable : point d'admini- « nistration, point de police, point de force militaire. Elle ne « trouvait aucune autre issue à la détestable discorde régnante « qu'une guerre civile, dans laquelle Sa Majesté croyait et espérait « que, si les cantons radicaux s'aventuraient à attaquer les petits « cantons primitifs dans leurs montagnes, ils seraient complètement « battus.

« Dans les circonstances actuelles, le Roi ne voyait aucun « remède dans une intervention étrangère, mais plutôt une aggra- « vation des difficultés. Lui et son gouvernement étaient ouverte- « ment opposés à une intervention. Il était décidé à ne permettre « à aucun soldat français de passer la frontière, sachant bien « qu'une telle permission ne ferait qu'empirer les choses. L'o- « pinion publique, en France, interdisait tout acte de son gou- « vernement qui aurait paru fait d'accord avec les pouvoirs « absous, en faveur du Sonderbund que l'on regardait comme « l'allié et l'instrument des Jésuites. Quant à penser que la « France convoitait Bâle ou Genève, cela n'avait aucun fondement.

« Le gouvernement avait déjà bien assez à faire à diriger « la France, sa population et son territoire. Rêver de conquêtes « et d'influences comme autrefois, c'était de la pure folie ! Cela « ne convenait plus de nos jours, etc., etc.

« Beaucoup de choses, dans la question Suisse, dépendaient « de la ligne de conduite que suivrait le gouvernement anglais. « Il était essentiel pour la sécurité générale que les grandes « puissances d'Europe fussent d'accord dans cette question. Cette « sécurité, toutes l'avaient en vue ; il était dans l'intérêt de la « Grande-Bretagne comme des autres puissances de l'assurer ; et « le roi répeta encore que la question suisse dépendait beau- « coup de la conduite du gouvernement anglais. Le roi déclara « que Lui et son gouvernement consentiraient volontiers à ce « qu'une conférence des puissances ait lieu à *Londres* (comme « meilleure garantie d'impartialité) — et non pas à Paris ou à « Vienne, — afin de voir ce que l'on pouvait faire dans la crise « actuelle, et d'étudier les moyens nécessaires pour prévenir le « conflit redouté et les complications sans fin qui pourraient « en résulter et menacer la paix générale.

« Le roi exprima son désir que je fasse part de ses vues à

« lord Palmerston : « Je ne peux vous autoriser officiellement, ajouta Sa Majesté, « à raconter tout ce qui se passe dans une « conversation de salon, mais le gouvernement anglais peut être « certain que je suis prêt à agir suivant la proposition que « je viens de faire de réunir la conférence à Londres ; » et S.M. fut heureuse de pouvoir ajouter : « qu'Elle me connaissait depuis « longtemps et qu'Elle était sûre que je rapporterais fidèlement « ce qu'Elle avait dit à ce sujet. »

En réponse aux observations que je me permis de faire quant au principe et à l'objet pour lesquels on réunirait la conférence, c'est-à-dire, assurer l'indépendance nationale et la neutralité de la Suisse dans les termes de l'acte de garantie de 1815, le roi me donna son acquiescement cordial, rappelant le discours prononcé à la Chambre des députés par M. Guizot comme la règle de conduite de son gouvernement dans les affaires suisses.

Au cours de la conversation, qui dura environ trois quarts d'heure, et dont le récit ci-dessus n'est qu'un résumé (car, selon son habitude, le roi parla beaucoup, et de temps en temps avec humour et animation), il appela Guizot « mon excellent et incomparable ministre », et avec emphase il insista sur la coïncidence absolue de leurs vues *contre* l'intervention.

Morier, venant de Paris, débarqua à Londres le 5 juillet, et immédiatement demanda par écrit une audience à lord Palmerston ; elle lui fut accordée le 7, donc deux jours plus tard. Il délivra à lord Palmerston le message du roi Louis-Philippe mentionné ci-dessus ; le ministre anglais, au moment même, parut très frappé de son importance ; aussi dit-il à Morier qu'il le reverrait pour lui en parler.

« Cependant, depuis ce 7 juillet 1847, il ne m'a jamais « appelé, ni admis lorsque je frappais à sa porte, et ne m'a pas « fait d'autres communications sur les affaires de Suisse. »

Il ne fut jamais fait mention de cette proposition si juste et conciliante, qui, même à ce moment-là, — à la onzième heure — aurait pu amener une trêve entre les deux partis adverses et ainsi empêcher la lutte et épargner tout versement de sang. Rien ne prouve qu'elle n'ait jamais été prise en considération, ou même soumise au Cabinet. Il y a au contraire bien des raisons pour supposer que lord Palmerston, avec le manque de scrupule qui le caractérise, l'a simplement supprimée, car cette proposition

ne s'accordait guère avec l'objet qu'il avait en vue, objet qui était moins sa pacification de la Suisse que l'humiliation et la ruine d'un rival détesté.

Par conséquent, il ne désirait pas la paix, mais la lutte, non pas pour prévenir, mais pour précipiter la guerre civile, but qu'il ne tarda pas à atteindre avec succès.

Quelques semaines après le rappel de David Morier, la catastrophe contre laquelle il avait lutté pendant si longtemps arriva ; la guerre du Sonderbund était déclarée, toute la Suisse était en flammes.

Tout ce que les amis de la paix et du bon ordre avaient redouté, ce que les révolutionnaires avaient espéré, ce que chacun avait prévu, ne manqua pas de s'accomplir.

La révolution, en commençant en Suisse, fut la cause du rappel de David Morier et ne devait pas tarder à renverser Louis-Philippe de son trône. Elle s'étendit sur toute l'Europe, propageant la guerre civile dans presque tous les pays et inondant la terre de sang ; les trônes furent renversés, les institutions abolies, la société secouée jusque dans ses fondements, mais elle permit à lord Palmerston d'assouvir sa vengeance contre celui qu'il détestait par dessus tout, M. Guizot.
